

PROCEDURE « ADHERENT » DE DEMANDE EN REMBOURSEMENT



Au quotidien

- Contrôlez la date de validité¹ des chèques que l'on vous donne et la qualité d'impression du code barre
- Comparez la qualité papier et les couleurs (inserts fluos)
- Endossez les chèques **et apposez au dos la date de réception et votre tampon**, et les ranger dans un endroit sûr.

Une fois par semaine

- Remplissez le bordereau de remise de chèques (disponible en téléchargement sur le site www.lesvitrinesentrearrouxloireetsomme.com) sans oublier vos nom, prénom, nom d'enseigne, adresse, téléphone et adresse mail.
- **Gardez une copie du bordereau**
- Envoyez le bordereau et les chèques à l'adresse ci-dessous :
FNCV - Les Vitrines de France
50 rue Raymond Poincaré
54000 NANCY

En cas de doute

Contactez la Fédération des unions commerciales au 06.32.89.62.76. En l'absence d'interlocuteur, refusez le chèque cadeau et laissez un mail à chequecadeau71@orange.fr

Informez vos salariés

Assurez-vous de la stricte application de cette procédure par les salariés amenés à encaisser les ventes.

¹ Les chèques mis en circulation dans le cadre de l'opération « Boost pouvoir d'achat » ont une date de validité au 30 juin 2025.